



## L'écho des associations n°78 Novembre 2017



CENTRE DE RESSOURCE ET  
D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES

### Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)
- ▶ [Les petites annonces associatives](#)

### Le mot des administrateurs

Tous les ans, le mois de novembre est placé sous le signe du « Mois de l'Economie Sociale et Solidaire » (ESS) dans l'ensemble des régions de France.

L'Economie Sociale et Solidaire est le regroupement de toutes les formes juridiques qui ont un objectif autre que celui de partager les bénéfices financiers. Que ce soient les mutuelles, les coopératives ou les associations, elles ont toutes une finalité sociale et agissent localement.

Le « Mois de l'ESS » agit ainsi comme un véritable propulseur de notoriété pour des manifestations de natures différentes : portes ouvertes, conférences, forums, formations, rendez-vous festifs, ...

Chaque année, le programme des nombreux événements qui composent ce mois un peu particulier est mis en ligne par la Chambre Régionale de l'ESS du Grand Est : <http://www.lemois-ess.org/accueil-decouverte/p2.html> ou <http://www.cress-alsace.org/>.

Profitez de ce mois de novembre pour (re)découvrir l'ESS et rencontrer les nombreuses structures qui font vivre et dynamisent nos régions au quotidien !

[Retour au sommaire](#) ▲

### Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

**>> Jeudi 16 novembre à 19h au Centre Culturel Marcel Marceau – Soirée bilan de « La rentrée des associations » 2017 (soirée réservée aux associations qui ont participé à « La rentrée 2017 »).**

Le Conseil d'Administration de la MDAS souhaite vous remercier pour votre investissement et votre contribution au succès de ce week-end et vous invite à un **moment convivial de bilan et d'échange**.

#### Programme de la soirée :

- Bilan de « La rentrée des associations » 2017
- Remise des « Prix des initiatives » par nos 6 partenaires
- Concert exceptionnel du Weepers Circus
- Verre de l'amitié

**N'oubliez pas de vous inscrire avant le 8 novembre  
auprès de la Maison des associations  
([assistant.projets@mdas.org](mailto:assistant.projets@mdas.org)).**

**>> Mardi 21 novembre 2017 de 16h30 à 20h – Tour de France des experts-comptables**

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) accueille le « Tour de France des experts-comptables » : « **Savez-vous ce que les experts-comptables peuvent apporter à votre association ?** »

4 experts-comptables spécialisés dans les questions associatives répondent à vos questions ! La journée s'articulera autour d'une plénière et de 4 ateliers au choix.

Entrée libre **sur inscription.**

**>> Pour vous inscrire, [cliquez ICI](#)**

>> Pour télécharger le programme de la journée :



Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000  
Strasbourg

**>> Jeudis 9 et 23 novembre 2017 de 17h à 18h30 – Permanences Comptabilité/Fiscalité**

Ces permanences ont pour objectif de venir en aide **gracieusement** et en toute confidentialité aux associations qui le souhaitent, en leur apportant des réponses pratiques et pointues sur des questions de fiscalité et de comptabilité. Uniquement sur **rendez-vous**, elles sont animées par un **expert-comptable** et ont lieu dans les locaux de la maison des associations en moyenne **deux jeudis par mois** (le 1er et le 4ème jeudi du mois).


> Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

**>> La maison des associations partenaire de la Fondation SNCF pour soutenir des projets inter-associatifs [ATTENTION : échéance au 10 novembre 217 !]**

>> « Faire ensemble avec nos différences », appel à projets 2017 **Animé par la conviction que « le faire ensemble » est la voie pour construire une société plus juste et plus responsable, en 2012, le Réseau National des Maisons des Associations s'est associée à la Fondation SNCF pour faire émerger des projets inter-associatifs sur l'ensemble du territoire.**

• **Les principes**

- Créer de l'échange entre des publics qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer ;
- Dans une co-construction inter-associative (**projet porté par au moins 3 associations**) ;
- Les thématiques suivantes ne sont plus des critères d'éligibilité et deviennent des indications : intergénérationnel, interculturel, handicap/valide, mixité filles/garçons ;
- Plafonnement de la demande possible à 5 000 € max. par projet présenté ;
- Accueil et accompagnement en continu du projet qui peut être présenté lors de 2 jurys (juillet et novembre).

- **Les modalités de participation**  
La Maison Des Associations de Strasbourg a constitué un comité de pilotage (composé des **têtes de réseaux de la vie associative en Alsace**) qui a pour mission de relayer dans son réseau les informations concernant cet appel à projets.  
Pour participer, **il est nécessaire d'avoir été envoyé par l'un des membres du comité de pilotage ou d'avoir pris contact avec la maison des associations en amont.**
- **La dotation**  
Définie par un jury d'experts, qui sélectionnera les lauréats, la dotation sollicitée pour un projet ne devra pas excéder **30 % du total du budget prévisionnel** de l'action.
- **Informations pratiques**
  - **Date butoir de candidature : 10 novembre 2017**
  - Pour consulter la note de présentation : 
  - Pour en savoir plus :
    - **Elsa MONJANEL**, chargée de projets à la maison des associations  
03 88 25 19 39, [projets@mdas.org](mailto:projets@mdas.org)
    - **Fabienne ORBAN**, conseils aux associations  
03 88 25 19 39, [conseils@mdas.org](mailto:conseils@mdas.org)

### **Alsace Mouvement associatif : formation des bénévoles**

L'association Alsace Mouvement associatif organise tout au long de l'année des formations à destination des bénévoles associatifs, en partenariat avec la Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS).

En novembre 2017, **2 formations** sont organisées dans ce cadre : **votre association veut vendre des biens et services : quelles incidences fiscales ?** (07/11 et 14/11, 18h30-21h30), **comment tenir votre comptabilité ? – niveau 1** (23/11, 30/11 et 06/12, 18h30-21h30).

Lieu : Maison Des Associations de Strasbourg (1a place des Orphelins – 67000 Strasbourg)

**>> Inscrivez-vous vite directement sur le site :**

<http://www.alsacemouvementassociatif.org/index.php/formations> !

### **Annonce exceptionnelle**

## **Avis aux associations : emballages cadeaux pour Noël**

Noël approche à grands pas et les commerçants strasbourgeois commencent à chercher des associations pour réaliser bénévolement des papiers cadeaux pendant le mois de décembre (dons à la discrétion des clients).

**>> Si votre association est intéressée, vous pouvez vous manifester auprès de la maison des associations pour que nous fassions le relais auprès des commerçants : [communication@mdas.org](mailto:communication@mdas.org).**

[Retour au sommaire](#) ▲

## **Actualités**

### **Actualités juridiques et pratiques**

- **[Le service civique au secours du manque généré par la suppression des contrats aidés](#)**

Contrats aidés suite... Depuis le début du mois de septembre, certaines municipalités

remontent des situations alarmantes sur le devenir du service civique. En effet, il semble que les préfetures aient reçu des consignes strictes de la part du ministère du travail afin que le service civique vienne aider à boucher les trous laissés par la suppression des contrats aidés. Curieuse et **illégal méthode** en vérité. Le service civique est en effet, par la loi, destiné à favoriser l'engagement des jeunes, et en aucun cas à pourvoir des emplois qui ne peuvent être financés.

**La ministre et les préfets vont se mettre hors la loi puisque le remplacement d'un salarié (ce qui est le cas d'un contrat aidé) par un volontaire du service civique est illégal.** [Le mouvement associatif](#) a fait entendre sa voix afin de rappeler à la ministre les devoirs de sa charge, à commencer par le respect des lois de la République.

**L'article 120-7 du Code du Service National dispose que le contrat de service civique** « organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre le volontaire et l'organisme qui l'accueille ». Toujours dans le même article, il est précisé que « les missions confiées au volontaire ne doivent pas avoir été exercées par un salarié ou un agent public de la structure d'accueil moins d'un an avant la signature du contrat de service civique ». **L'article L.120-1 du Code du Service National** précise que les missions de volontariat en service civique « sont complémentaires des activités confiées aux salariés ou aux agents publics et ne peuvent se substituer ni à un emploi ni à un stage ». Par ailleurs, un salarié doit bénéficier du SMIC et des protections sociales essentielles, ce qui n'est bien sûr pas le cas des volontaires en service civique, dont l'indemnisation est de 50% inférieure au SMIC.

- Pour en savoir plus :
  - [Référentiel des missions de Service Civique](#)
  - [Compte rendu du Conseil des ministres du 6 septembre 2017](#)
- Source : « **Lettrasso** », N°694 du 02 octobre 2017, newsletter hebdomadaire de [www.loi1901.com](http://www.loi1901.com)

#### • **Un code du sport dépoussiéré pendant l'été**

**Simplification, actualisation, correction...** tel est l'objet du décret du 9 août dernier modifiant la partie réglementaire du code du sport. Zoom sur les différentes mesures.

À compter du 1er janvier 2018, la publication sous forme électronique des décisions réglementaires prises par les fédérations sportives sera la règle dans des conditions de nature à garantir sa fiabilité. Le décret précise et corrige en outre certaines dispositions du règlement type des fédérations agréées.

De même, il précise également le cadre juridique de l'obligation de recyclage à laquelle sont soumis certains titulaires de diplômes délivrés par le ministère chargé des sports, ainsi que les conditions de délivrance de la carte professionnelle d'éducateur sportif. Sur ce point, un décret du même jour transpose la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur (règlement IMI) en ce qui concerne les professions d'agents et d'éducateurs sportifs.

Pour finir, le décret élargit la liste des bénéficiaires éligibles aux subventions attribuées par le Centre national pour le développement du sport (CNDS) aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Par Sonia Zouag

- > Référence : [Décrets n° 2017-1269 et n° 2017-1270 du 9 août 2017, JO du 11](#)
- > Source : **Newsletter « Juris actualités »**, N° 276 du 28 septembre 2017, Juris Editions

#### • **Collecte de fonds : de l'appel à la générosité publique (AGP) à l'appel public à la générosité (APG)**

Depuis le 11 mai 2017 et le décret d'application 2017-908 du 6 mai 2017 (1), l'ordonnance 2015-904 du 23 juillet 2015 s'applique et la « sollicitation active du grand public dans le but de collecter des fonds destinés à financer une cause définie » a changé de nom : **AGP devient APG.**

Auparavant, les associations étaient tenues de faire, avant une AGP, une déclaration

préalable auprès de la préfecture du département de leur siège. **L'APG d'aujourd'hui impose la même chose à un détail près : la déclaration** n'est obligatoire que si le montant de la collecte dépasse un certain montant fixé par décret. Le souci, c'est que ce décret n'existe pas et que celui du 6 mai 2017 ne mentionne pas le montant au-delà duquel il faut faire une déclaration. On peut donc en déduire qu'en l'absence de seuil, la déclaration est obligatoire. Attention : pour être licite, la collecte doit être prévue dans les statuts de l'association.

**Une simplification bien compliquée...**  
Il ne faut pas oublier que le décret du 6 mai 2017 est censé, entre beaucoup d'autres choses, simplifier la procédure d'appel public à la générosité... Par exemple, si une association effectue plusieurs campagnes au cours d'un même exercice, une seule et unique déclaration est nécessaire... sauf si ces **campagnes** poursuivent des **objectifs différents** ce qui est le plus souvent le cas. Dans ce cas-là, la structure doit faire **une déclaration par campagne**.  
Il existe un modèle type de déclaration préalable qui émane du ministère de l'Intérieur. (2)

**L'APG nouvelle formule** permet qu'une part des ressources collectées soit reversée à des organismes autres que les organismes organisateurs de l'APG.

> Pour lire l'article complet, [cliquez ICI](#)

> [Pour en savoir plus :](#)

(1) - [Décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité](#)

- [Ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations](#)

(2) [Déclaration préalable d'appel à la générosité publique](#)

> [Source](#) : « **Lettrasso** » N°694 du 25 septembre 2017, newsletter hebdomadaire de [www.loi1901.com](http://www.loi1901.com)

### • **Les nouvelles technologies dans le cadre d'un projet de développement**

Depuis 2015 et la COP 21 un appel à projets annuel permet aux projets ayant un volet EnR d'être soutenus par l'AMP. Ce soutien est possible grâce à l'entreprise Finergreen et de nombreux autres [partenaires](#) dont Synergie Solaire.

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sont de plus en plus utilisées dans les projets de développement à l'international, mais de façon limitée par les petites associations.

C'est pourquoi l'Agence des Micro Projets a commandité à CartONG la réalisation de fiches pratiques qui ciblent des usages pertinents et retours d'expériences d'acteurs ; ces dernières sont rassemblées dans une boîte à outils que nous vous invitons à découvrir ce mois-ci.

> [Télécharger la boîte à outils « Nouvelles technologie et microprojets »](#)

> [Source](#) : « **La lettre d'information** », septembre 2017, Agence des Microprojets, <http://www.microprojets.org>

### • **Etre bénévole : une activité qui fait du bien autant pour celui qui donne que pour celui qui reçoit**

Mais un bénévole peut-il tout faire et dans toutes les circonstances ? La réponse est oui pour le chômeur qui exerce une activité de bénévolat, mais à certaines conditions cependant (1). En revanche, **il existe d'autres situations qui interdisent toute activité bénévole au sein d'une association voire même en tant qu'élu.**

L'une des plus surprenantes est **l'interdiction d'être bénévole en cas d'arrêt maladie**. C'est la mésaventure qu'a vécue un assuré social qui était, avant son accident, bénévole au sein d'une association et conseiller municipal. **Sa caisse d'assurance maladie lui a réclamé la restitution des indemnités journalières** versées au motif qu'il avait exercé une activité non autorisée pendant ces périodes, en poursuivant son activité de conseiller municipal et en participant à plusieurs activités en milieu associatif. (2)

> Pour en savoir plus :

(1) Un chômeur peut exercer une activité bénévole sans perdre le droit aux allocations chômage, sous réserve que soient remplies les conditions suivantes :

1. l'activité bénévole doit respecter certaines caractéristiques : elle ne peut pas s'effectuer chez un précédent employeur (et pas uniquement le dernier employeur) ;
  2. l'activité bénévole ne doit pas se substituer à un emploi salarié ;
  3. l'activité bénévole doit rester compatible avec l'obligation de recherche effective et permanente d'un emploi, ce qui signifie concrètement qu'elle ne saurait être trop prenante.
- [Article L. 5425-8 du code du travail](#)

(2) [Article L 323-6 du Code de la sécurité sociale](#)  
« L'interdiction de se livrer à une activité s'entend de toute activité même domestique, sportive ou ludique, et ce même pendant les heures de sortie autorisées. Or attendu qu'il est démontré et admis par l'intéressé, que M. X a, pendant la période de perception d'indemnités journalières, participé à au moins huit réunions du conseil municipal, à une formation à l'usage de la bicyclette, à deux réunions de la commission Tourisme Loisirs et à une réunion de la commission consultative des usagers pour la signalisation routière. Qu'il ne prouve ni ne prétend que ces activités auraient été autorisées par son médecin traitant ».

> Source : « **Lettrasso** » N°695 du 10 octobre 2017, newsletter hebdomadaire de [www.loi1901.com](http://www.loi1901.com)

## **Actualités**

### **Pauvreté, insertion et associations : la stratégie du gouvernement**

Le gouvernement a tout récemment dévoilé **sa stratégie d'insertion et de lutte contre la pauvreté**. Après avoir reçu les associations le 21 septembre dernier, il a en effet fait part de nombre d'annonces à travers un communiqué de presse du même jour. Au programme, dans les grandes lignes : mieux lutter contre une pauvreté toujours bien présente sous les jupons de notre chère République, favoriser l'insertion par l'activité économique et soutenir particulièrement le monde associatif.

Par Julien Marfisi

> [Dossier de presse du gouvernement, « Insertion et lutte contre la pauvreté », 21 sept. 2017](#)

> Pour lire l'article complet, [cliquez ICI](#)

> Source : **Newsletter « Juris actualités »**, N° 278 du 05 octobre 2017, Juris Editions

### **La cuvée 2018 du guide du bénévolat vous attend !**

En France, [...] le bénévolat est pratiqué par **25% de la population**, soit plus de **13 millions de Français**, dans **1 300 000 associations**. Ce qui place notre pays parmi les premiers au monde.

Il est en effet important de renseigner cette « armée » de bénévoles et de guider les dirigeants chargés de les accueillir et de les « utiliser » au mieux en concordance avec les objectifs de l'association accueillante.

**Une mise à jour nécessaire** après la pluie de décrets du mois de mai 2017, même si, ces changements ne sont pas traités dans le détail.

**En revanche, le guide détaille de façon assez concrète la possibilité donnée** aux mineurs de prendre des responsabilités dans une association, la valorisation de l'engagement dans les établissements d'enseignement supérieur et le Compte Engagement Citoyen, permettant la valorisation de cet engagement. **Si ce dernier point concerne tous les bénévoles, on ne peut pas en dire autant** des deux précédents. Un effort reste à faire.

**Hélas, toujours pas de statut du bénévole, au nom d'une prétendue préservation** des rapports humains « simples et spontanés » qu'engendre un bénévolat dit de « capillarité ». **Il devient en effet urgent de définir un véritable statut pour le bénévole**, à un

moment où ce dernier picore d'avantage qu'il ne laboure dans nos associations.

Bref, une bonne cuvée, mais qui se doit d'être accompagnée par plus récente qu'elle. Ce sera de toute façon toujours le problème des parutions bisannuelles.

> Pour télécharger le « Guide du bénévolat 2018 », [cliquez ICI](#)

> Source : « Lettrasso » N°695 du 10 octobre 2017, newsletter hebdomadaire de [www.loi1901.com](http://www.loi1901.com)

### Actualités de fonds

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !

• Gouvernance : le gros mot est lâché ... !  
Le modèle traditionnel – président, trésorier, secrétaire / bureau, CA... – ne séduit plus, et en particulier les plus jeunes. À une époque où l'on parle de renouvellement, de non-cumul et de transparence, les associations, si elles veulent être attractives, doivent repenser leur façon de faire. Depuis des années, on nous rebat les oreilles avec la « crise du bénévolat ». Or, toutes les études montrent au contraire une **augmentation du bénévolat**, mais aussi un **changement dans les formes** qu'il prend.

Si l'on en croit l'édition 2017 de « La France Bénévole » de Recherches & Solidarités : « parmi les dirigeants bénévoles, 26 % voudraient arrêter bientôt, et 11 % ralentir ; ce qui représente **plus d'un tiers des dirigeants qui aspirent à passer la main** », mais il manque des personnes pour prendre la relève. Peut-être le modèle traditionnel de la gouvernance associative, pyramidal, hiérarchique, un brin archaïque, ne séduirait-il plus tant que ça... À une époque où l'on parle pour le personnel politique de non-renouvellement, de non-cumul et de plus de transparence, les élus associatifs ne peuvent faire l'impasse sur ces questions pour leur propre gouvernance.

Dans [une enquête consacrée à l'engagement des jeunes](#) axée sur les « jeunes en retrait », c'est-à-dire ceux qui sont éloignés de tout engagement, deux chercheuses de l'Injep, Élodie Bellarbre et Laëtitia Drean, expliquent : « à partir du moment où le mode de fonctionnement des associations ressemble à celui des organisations politiques, les jeunes peuvent avoir le sentiment de perdre leur libre arbitre et d'appartenir à un cadre d'action trop fermant, directif et hiérarchisé. De son côté le CJDES (Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale), qui a publié [un rapport sur la gouvernance dans les structures de l'ESS](#) en mai dernier, confirme ce **besoin de repenser la gouvernance** et ouvre trois pistes d'action qui concernent autant les jeunes que les autres : renforcer l'implication des membres, permettre le renouvellement et améliorer la transparence.

Et des exemples, il y en a : [Génération Cobayes](#) qui sensibilise et mobilise les jeunes autour des questions de pollutions environnementales et de santé grâce à l'humour et aux réseaux sociaux. « La répartition des rôles (salariés, bénévoles, volontaires en service civique) a été repensée. L'association est gérée selon plusieurs cercles d'implication et, **dans chaque cercle, les membres de l'association, indépendamment de leur statut, ont le même pouvoir de décision.** Une autre association dédiée aux personnes en situation de handicap a développé le vote par correspondance. Les réunions via Skype, les visioconférences et le travail sur documents partagés ont ainsi fait leur entrée dans la gouvernance associative. L'[association grenobloise Cap Berriat](#), dont le son projet est le soutien aux initiatives des jeunes et à la petite vie associative, a défini que 50 % des membres du CA doivent avoir moins de 30 ans.

> Source : **Article de Michel Lulek**, « Associations Mode d'emploi », le 03 octobre 2017, [www.associationmodeemploi.fr](http://www.associationmodeemploi.fr)

[Retour au sommaire](#) ▲

## Appels à projets, prix, concours, etc.

*Cette rubrique répertorie les appels à projets arrivant à échéance.  
Pour consulter les appels à projets ayant une date butoir ultérieure et les appels à projets permanents, rendez-vous sur notre site internet :*

### **"Prix MADIBA" - FORIM**

Organisée par le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), cette quatrième édition du "Prix MADIBA" a pour objectif de favoriser les échanges de bonnes pratiques et savoir-faire entre les participant.e.s. Ce prix est ouvert aux migrant.e.s entrepreneur.e.s et/ou investisseur.e.s, aux entreprises d'économie sociale et solidaire et aux associations de migrant.e.s. Quatre catégories de prix sont prévues : "initiatives d'entrepreneuriat classique", "entreprises d'économie sociale et solidaire", "actions solidaires des associations de migrant.e.s ici et/ou là-bas" et "coup de cœur du public".

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 13 novembre 2017**

>> Pour en savoir plus, [cliquez ICI](#)

### **Appel à projets « Inclusion sociale des jeunes par le numérique » – Fondation Groupe France Télévisions**

La Fondation Groupe France Télévisions lance son premier appel à projets en collaboration avec la plateforme de financement participatif Ulule. L'objectif ? Soutenir et accompagner les associations œuvrant pour l'inclusion sociale des jeunes par le numérique et favorisant leur entrée dans la vie active. Dans le cadre de cette opération, les associations bénéficieront d'un parrain parmi les collaborateurs du Groupe France Télévisions pour les accompagner dans leur projet, d'un abondement de 2 000 € et d'une formation par Ulule en présence des collaborateurs du Groupe.

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 30 novembre 2017**

>> Pour en savoir plus, [cliquez ICI](#)

### **Appel à projets « Enfance et solidarité, santé, développement durable » – Fondation Mazars**

La Fondation Mazars s'engage aux côtés des associations qui agissent en faveur de l'enfance en difficulté, en France et dans le monde, dans les domaines suivants : lutte contre la précarité et aide aux familles en difficulté, accès à l'éducation, à la culture, aux soins, ou à un logement décent, insertion des personnes victimes de handicap mental, physique, culturel ou social. Elle soutient les projets liés à l'enfance et la solidarité, la santé et le développement durable.

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 15 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus et soumettre un projet : <https://www.mazars.fr/Accueil/Qui-sommes-nous/Notre-engagement/Nos-actions-societales-et-environnementales/La-Fondation-d-entreprise-Mazars/Soumettre-un-projet>

### **Appel à projets – Fondation Korian pour le bien vieillir**

La Fondation Korian pour le bien vieillir s'est fixé pour mission de favoriser un changement de regard sur l'âge et les aînés. Elle développe des projets fédérateurs contribuant à l'inclusion sociale des plus âgés et à soutenir le lien social des aînés, des aidants et des professionnels de l'accompagnement. La Fondation remettra chaque année un Prix doté de 15 000€ à une association sélectionnée par un jury indépendant, pour une action particulièrement originale destinée à favoriser le bien vieillir dans les territoires. Les projets devront impérativement s'inscrire dans l'un des quatre axes majeurs suivants : utilité sociale, autonomie, solidarité, activité sportive.

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 22 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://fondation-korian.com/candidatez-pour-le-prix-de-la-fondation-korian/>

### **Appel à projets "Coup de main pour la Nature" – Fondation Nature et Découvertes**

La Fondation Nature et découvertes soutient des projets dans 3 champs d'action : la protection de la nature, l'éducation à la nature et la sensibilisation des publics.



**Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.**

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 29 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier](http://www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier)

#### **Appel à projets sur l'univers carcéral et la réinsertion – Fondation M6**

La Fondation M6 a pour objectif de contribuer à la lutte contre la récidive par un engagement de terrain et de favoriser le décloisonnement entre l'univers carcéral et la société civile afin de sensibiliser et changer les regards sur le rôle de la prison. Elle soutient des projets s'articulant autour des trois axes suivants : "l'accompagnement au retour vers l'emploi", "la lutte contre l'illettrisme et l'accès à l'éducation", "la culture comme vecteur de resocialisation".

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 29 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.groupem6.fr/engagements/la-fondation/>

#### **Appel à projets "Aide aux populations fragiles au coeur des villes" – Fondation Monoprix**

Cet appel à projets vise à soutenir des projets œuvrant en faveur des plus fragiles au cœur de nos villes. Il s'articule autour de deux axes prioritaires : « améliorer l'accès aux produits de première nécessité » et « agir contre la solitude ».

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 29 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondationmonoprix.fr/deposer-un-projet/](http://www.fondationmonoprix.fr/deposer-un-projet/)

#### **Appel à projets sur l'alimentation – Fondation Simply "Le goût du partage"**

La Fondation d'entreprise Simply « Le goût du partage » soutient des projets de solidarité et d'insertion sociale en lien avec l'alimentation, dans les domaines suivants : la santé et l'alimentation, le lien social, l'accès à l'alimentation et l'accès à l'emploi. **Avant de remplir un dossier de candidature, l'association doit prendre contact avec l'équipe de magasin Simply Market le plus proche pour que le projet soit parrainé par un « parrain Simply ».**

**Les demandes sont examinées tout au long de l'année** (3 sessions par an).

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondationsimply.org/soumettreProjet.php](http://www.fondationsimply.org/soumettreProjet.php)

#### **Appel à projets "Egalité des chances, développement économique et lien social" – Fondation Batigère**

La Fondation Batigère se fixe pour objectifs de favoriser l'égalité des chances, d'encourager le développement économique et d'accompagner toutes actions favorisant le lien social. Elle soutient les projets qui démontrent leur utilité dans ces domaines d'intervention et d'action.

**Les demandes sont examinées tout au long de l'année.**

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-batigere.fr/soumettre/association/](http://www.fondation-batigere.fr/soumettre/association/)

#### **Appel à projets "Agir l'insertion et l'éducation" – Fondation Financière de l'Echiquier**

La Financière de l'Echiquier a décidé d'agir à travers sa fondation pour prévenir et guérir l'exclusion par l'Education et l'Insertion Professionnelle. Elle soutient les projets innovants ayant pour but l'insertion par l'activité économique ou l'éducation et la formation de personnes en difficulté.

**Les dossiers sont reçus et étudiés tout au long de l'année.**

**>> Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-echiquier.fr/presenter-projet/](http://www.fondation-echiquier.fr/presenter-projet/)

#### **Appel à projets – Fondation d'entreprise ENGIE**

La Fondation finance des projets portés par des associations d'intérêt général qui correspondent à ses axes d'intervention : « insertion pour l'enfance et la jeunesse », « accès à l'énergie pour le développement durable » et « aide d'urgence ».

**Les dossiers sont reçus et étudiés tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.projets.fondation-engie.com/fr/](http://www.projets.fondation-engie.com/fr/)

#### **Appel à projets "Lutter contre l'exclusion liée à l'alimentation" – Fondation d'entreprise Carrefour**

La Fondation d'entreprise Carrefour agit contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation. Dans ce périmètre d'action, elle soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation. Elle apporte ainsi un soutien financier aux actions suivantes : agir contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation, venir en aide aux personnes en situation de précarité à travers les dons et de collectes de produits de grande consommation, soutenir le développement des épiceries solidaires et appuyer en outre le développement des productions agricoles.

**Les demandes sont examinées tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-carrefour.org/fr/project\\_submission](http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission)

#### **Appel à projets "Aide à l'enfance" – Fondation Ronald McDonald**

La Fondation Ronald McDonald soutient des projets d'aide à l'enfance, mis en œuvre par des associations locales. Toutes les actions soutenues visent à renforcer les liens entre les enfants et leurs parents dans de nombreux domaines : aide pédagogique, médiation familiale, loisirs et handicap...

**Les demandes sont reçues et étudiées tout au long de l'année (une commission par trimestre).**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondation-ronald-mcdonald.fr/le-soutien-associatif](http://www.fondation-ronald-mcdonald.fr/le-soutien-associatif)

#### **Appel à projets – Fondation Caritas**

La Fondation Caritas France soutient des initiatives en faveur des populations et des territoires les plus marginalisés. Elle soutient également des expérimentations dans le champ social. Ses principaux domaines d'action sont : "hébergement et structures d'accueil", "emploi, insertion, économie sociale", "éducation et formation" et "recherche et sensibilisation".

**Les demandes sont examinées tout au long de l'année.**

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : [www.fondationcaritasfrance.org/financements/soumettez-votre-projet/](http://www.fondationcaritasfrance.org/financements/soumettez-votre-projet/)

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre site internet :  
[http://www.mdas.org/index.php?g=appel\\_projets](http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets)

[Retour au sommaire](#) ▲

## **Les petites annonces associatives**

### **Emplois**

#### **Colecosol (service civique)**

**Le collectif Colecosol recherche un volontaire en service civique** pour une durée de 9 mois (mission en faveur du Commerce Equitable et de la consommation responsable).

- Date de prise de poste : dès que possible
- **Pour consulter la fiche de poste, [cliquez ICI](#)**

#### **IRCOD**

**L'Institut Régional de coopération et de développement (IRCOD) recherche un volontaires en service civique** pour une durée de 8 mois à temps partiel

(26h/semaine). Les personnes sélectionnées rempliront la fonction d'ambassadeur du réseau de coopération et solidarité internationale dans la Région Grand Est.

- Date de prise de poste : dès que possible
- **Pour consulter la fiche de poste, [cliquez ICI](#)**

### **Humanis**

Le **collectif Humanis** recrute en contrat à durée déterminée d'insertion de 24 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois : [un\(e\) agent administratif – gestion](#).

## **Locaux**

L'association **SOS Hépatites Alsace-Lorraine** propose des **bureaux en sous-location** avec un espace commun (cuisine, salle de repos) et une salle de réunion (selon un planning décidé en commun).

Mise à disposition éventuelle selon un planning d'un espace pour accueillir du public.

>> Localisation : secteur "Porte de l'hôpital" (Tram A et D)

>> **Pour en savoir plus : [sophie.kauffmann@soshepatites.fr](mailto:sophie.kauffmann@soshepatites.fr) ou 03 69 14 60 38**

[Retour au sommaire](#) ▲

Contact :  
accueil : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn  
Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter :

Lettre électronique envoyée par la Maison des associations de Strasbourg  
1a place des orphelins 67000 STRASBOURG